

**NOTE VERBALE DATÉE DU 29 JANVIER 2007, ADRESSÉE AU  
SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR  
LA MISSION PERMANENTE DU PÉROU, FAISANT ÉTAT D'UNE  
RÉSERVE GÉNÉRALE EXPRIMÉE PAR LE GOUVERNEMENT  
PÉRUVIEN SUR LE TEXTE DE LA SECTION INTITULÉE  
«DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE» DU DOCUMENT  
FINAL DE LA QUATORZIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT  
OU DE GOUVERNEMENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS,  
QUI S'EST TENUE À LA HAVANE, DU 11 AU 16 SEPTEMBRE 2006<sup>1</sup>**

La Mission permanente du Pérou auprès des organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de l'informer que le Pérou a exprimé une réserve générale touchant certains chapitres et paragraphes du Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane du 11 au 16 septembre 2006, qui ne concordent pas avec sa politique étrangère, en particulier en ce qui concerne la réforme institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies et les élections, la non-prolifération, le désarmement et la sécurité internationale, le terrorisme, la démocratie, les questions politiques régionales et sous-régionales, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la déclaration sur la question nucléaire en République islamique d'Iran.

La Mission permanente du Pérou demande au secrétariat de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente note soit publié comme document officiel de la Conférence et distribué à tous ses États membres ainsi qu'aux États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

-----

---

<sup>1</sup> Publié initialement comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, daté du 29 septembre 2006, sous la cote A/61/472-S/2006/780.